

Image not found or type unknown



Allocations familiales

Par **Marguerite A**, le **23/08/2021 à 16:23**

Bonjour,rrnrJ'ai deux enfants (19 et 15 ans) et je suis séparée. Ma fille ainée est partie vivre chez son père lors de sa dernière rentrée universitaire. Je ne perçois plus les allocations familiales depuis car elle a été déclarée comme ayant quitté mon domicile. Je paye l'attestaion de responsabilité civile annuelle pour chaque enfant. J'ai déclaré mes 2 enfants à charge fiscalement.rrnrMa question est : Ai-je toujours des droits pour les allocations familiales ? L'un des deux parents peut-il encore les percevoir ? Il est dit que les allocations familiales sont versées dès que les deux enfants sont à charge, même si l'un ne réside plus chez l'un des deux parents ?rrnrJe vous remercie.

Par **Tisuisse**, le **24/08/2021 à 06:42**

Bonjour,rrnrAvez-vous interrogé votre CAF ?